VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX	**ARRETE N° 2026-207** **Occupation du domaine public** Cirque PESSON Place Jean Jaurès

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants,
VU la décision du Maire n° 2022-164 en date du 23 décembre 2022 fixant les droits de place,
CONCERNANT le dossier déposé par le Cirque PESSON,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le cirque PESSON, 410 route de la Fontaine 58320 Parigny les Vaux, est autorisé à stationner place Jean Jaurès du jeudi 15 au dimanche 25 octobre 2026.

ARTICLE 2 : Son emplacement sur la place lui sera assigné par le placier.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est donnée sous-réserve :
- De son utilisation exclusive par le titulaire.
- Que les installations offrent toutes garanties vis à vis du public et soient constamment entretenues en parfait état.
- Que la circulation des eaux de ruissellement soit assurée.
- Que les éventuels dommages causés au domaine public du fait de l'installation soient réparés au frais du demandeur.
- Que les lieux soient remis en état à l'expiration de la période d'autorisation.
- De l'obligation de supporter sans indemnité les gênes et les frais occasionnés par les travaux dont la réalisation serait nécessaire.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est accordée moyennant le versement d'un forfait conformément à la décision du Maire fixant les tarifs d'occupation du domaine public :
- cirques petits = 175 €.

L'encaissement sera effectué par le régisseur pendant la période d'occupation.
Ce forfait comprend la fourniture d'eau, de bennes à déchets, des emplacements utilisés.

En cas de désistement sans avoir prévenu la mairie, un titre de recette sera mis en recouvrement.

ARTICLE 5 : Le Cirque PESSON, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Police Municipale, la Gendarmerie de Montbard et au placier.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 29/09/2026
Qualité : Maire